

PROJET D'ETABLISSEMENT

Centre de : MALIBERT

I. PRÉAMBULE

Les vacances et les loisirs représentent le cœur de métier et le métier historique de l'AD PEP 34. Cette dernière a déjà été amenée à se séparer d'un certain nombre de centres temporaires dont il n'était plus possible d'équilibrer les comptes.

Sous la pression du contexte économique et réglementaire, l'AD PEP 34 s'est restructurée. Elle a choisi de concentrer ses offres d'activités sur quatre centres permanents : MALIBERT, PALAVAS, VALRAS, LES ANGLES, et deux ACM gérant les temps d'apprentissage périscolaire (TAP).

Parallèlement aux secteurs des vacances et des loisirs, l'AD PEP 34 a diversifié son offre de service vers le secteur social d'abord, vers le secteur médico-social ensuite.

Elle gère maintenant, en plus des centres de vacances, deux MECS, une MAS, un IME-IMPro, un SESSAD, deux ESAT, une SAESAT et un SAPAD et deux ACM.

II. PRINCIPES ET VALEURS DES PEP

Les PEP sont un mouvement d'éducation populaire qui fondent leur action sur la Charte des Droits de l'Enfant, particulièrement l'article 31 : « les États faisant partie de la Convention Internationale reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique ».

L'AD PEP 34 est attachée au droit de chaque enfant à bénéficier de vacances.

La priorité est donc donnée aux enfants dans l'utilisation des équipements de l'Association.

Après les enfants, la deuxième priorité est donnée aux familles, aux seniors et aux personnes en situation précaire.

L'Association attache une grande importance à l'accueil de personnes handicapées.

L'AD PEP 34 promeut, dans toutes ses actions, les valeurs fondamentales des PEP : solidarité, laïcité, développement d'une société inclusive.

C'est pourquoi il ne peut être question pour elle d'accueillir dans ses établissements des associations ou des groupes qui ne partageraient pas clairement ses principes.

L'Association se réserve le droit d'exclure toute personne ou tout groupe qui profiterait du séjour pour faire du prosélytisme politique ou religieux, ou se rendrait coupable de paroles ou d'actes à caractère discriminatoire ou raciste, ou de violence.

III. FINALITÉ

Le séjour dans un établissement PEP vise à offrir à chaque enfant ou personne accueillie :

- une expérience de la vie en société et des échanges avec des personnes différentes, dans une logique de mixité sociale
- l'acquisition et l'exercice de l'autonomie et l'épanouissement personnel
- la découverte du milieu, l'éducation à l'environnement et à sa protection
- l'enrichissement culturel
- la pratique du sport et d'activités physiques diverses

IV. PRÉSENTATION DU CENTRE

A) Localisation et accès

Le centre de Malibert est situé dans l'Hérault à 42 kms de BEZIERS après ST CHINIAN, prendre la direction BABEAU BOULDOUX puis remonter la vallée du Vernazobre.

Le centre est un ancien collège agricole entièrement rénové, sur place un espace volailles, ovins caprins, un cochon, un jardin aménagé, un verger, une mare, une coupole d'observation astronomique, un planétarium.

A proximité une source (1.2 kms), un point de vue (1.5 kms) avec visite de la grotte de Tejedor, une châtaigneraie....

Les Agréments

DDCS: 034021001 PMI: 28/8/2013 Inspection Académique: 3499BZ2 005

B) Les thématiques du centre

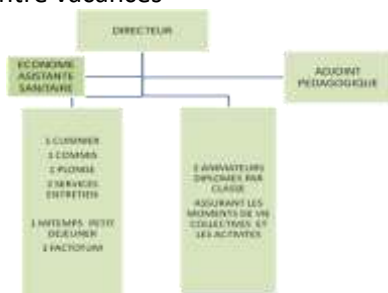
Les axes forts (voir projet stratégique)

Exemple :

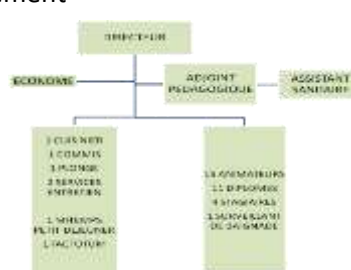
- Malibert : Sensibilisation à l'Ecocitoyenneté grâce à la connaissance de la nature et de l'environnement, animaux de la ferme, astronomie, randonnée, jardinage bio; prioritairement enfants de 4 à 13 ans

C) L'équipe du centre

Organigramme (équipe pédagogique classes et vacances, personnel de service, directeur, adjoint...) centre vacances



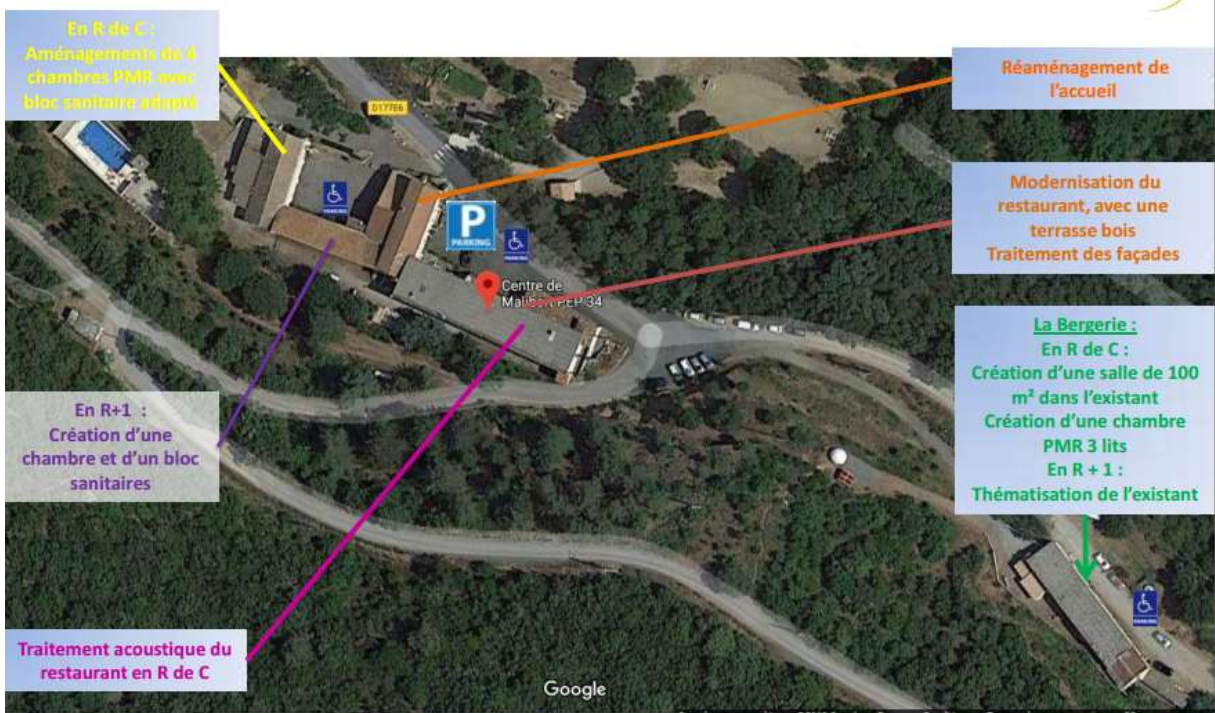
classe environnement



D) Les équipements et les locaux

Le centre propose 5 unités d'hébergement indépendantes avec sanitaires, 5 salles de classe, une salle vidéo, un planétarium, deux salles à manger, des aires de jeux extérieures aménagées, une piscine d'été, une cuisine équipée avec préparation des repas sur place. Le centre possède les agréments (DRDJS, PMI, Education Nationale), l'avis favorable de la commission de sécurité valide, les rapports des différents contrôle (APAVE: gaz, électricité, détection incendie. ARS: qualité de l'eau, des repas norme HACCP)



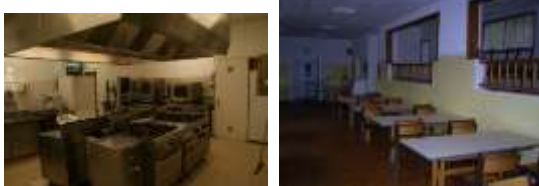


Faire un descriptif et insérer des photos des :

- Hébergements, des salles d'activités, des espaces extérieurs, du matériel pédagogique et ludique.



E) La restauration (photo de la cuisine et du chef)



Les repas sont préparés sur place par un cuisinier diplômé. Les spécialités régionales : Paella, couscous, cassoulet, seiche à la rouille...

Tous les menus sont élaborés afin de respecter l'équilibre alimentaire
 Nous informer des PAI

F) Les périodes et les types d'accueil

Période	Types d'accueil	activités
Automne	Classes rousses Accueil de groupe en pension complète	Thème environnement Ferme, jardin, pêche à la mare, balade en charrette poney, planétarium, Thème Astronomie Manipulation, observation, planétarium, fusées à eau Thème chasseur d'images: Création d'un journal Option animateur centre pour les activités
Hiver		
Printemps	Classes vertes Accueil de groupes en pension complète	Thème environnement Ferme, jardin, pêche à la mare, balade en charrette poney, planétarium, Thème Astronomie Manipulation, observation, planétarium, fusées à eau Thème chasseur d'images: Création d'un journal Option animateur centre pour les activités
Été	Centre de vacances Accueil de groupe en pension complète	Mini fermier / Eco aventurier Astronomie / davy crockett (Ferme, jardin, pêche à la mare, balade en charrette poney, planétarium, observation planètes, piscine Option animateur centre pour les activités

V. ORGANISATION DU SEJOUR DE VACANCES

A) Projets et activités (descriptif et photos)



B) Les objectifs du séjour

Un séjour dans un centre PEP vise à créer tout d'abord un dépaysement favorable à l'immersion dans un milieu naturel nouveau, avec ses particularités et ses potentialités.

Mais c'est aussi l'occasion de mettre en place la solidarité au sein d'un effectif-classe pour assurer une bonne cohésion et une bonne dynamique en vue des futurs apprentissages.

Le centre de vacances grâce à son cadre précis, à la diversité des personnes, des activités proposées, est un lieu privilégié qui doit permettre l'épanouissement personnel ainsi que la promotion de la socialisation des personnes et l'apprentissage à la citoyenneté.

Les moyens donnés aux personnes ainsi que le projet mis en place doivent permettre à l'enfant d'affirmer sa personnalité tout en respectant l'autre, et doivent l'amener vers l'autonomie grâce à la possibilité de choix et à la prise d'initiatives par les enfants lors des activités et durant le déroulement de la journée. Je préconise le respect du rythme de vie pour l'ensemble des personnes.

La mise en place de règles de vie collective acceptable par tous. Concertations et discussions seront prévues avec les enfants et l'équipe pédagogique pour la mise en place des règles de vie avec une partie négociable et une partie imposée par la législation en vigueur, et le projet pédagogique. La structure doit favoriser les relations entre les différents participants. Il est prévu des temps de concertation collectifs et individuels.

Le centre de vacances doit offrir des lieux où l'enfant pourra évoluer librement en toute sécurité. Les activités proposées devront favoriser le développement physique, artistique et intellectuel de l'enfant.



C) Encadrement du séjour

Les enfants accueillis doivent arriver de divers horizons sans distinction, afin d'éviter le phénomène de ghetto et de favoriser la découverte de l'autre. L'âge varie de 4 à 12 ans. Ils sont répartis dans 5 groupes. Les petits (4 à 5), les grands (11, 12), 2 groupes constitués d'enfants de 8 à 10 ans et un groupe d'enfants de 6, 7 ans. L'encadrement sera mixte pour chaque groupe (fille, garçon, diplômé, stagiaire) pour des séjours de (7, ou 14 jours).

Les animateurs

L'équipe sera constituée de diplômés, de stagiaires (DDJS) qui seront capables d'assurer les activités du centre, ainsi que d'assurer l'encadrement de chaque groupe d'âge. Ils devront accepter et s'investir dans le projet mis en place.

La répartition dans les groupes se fera en fonction des critères suivants (mixité, répartition, diplômés, stagiaire, choix de l'âge, raisons personnelles).

Au sein de chaque groupe, les animateurs devront assurer :

- Le bon fonctionnement de la journée, en respectant les objectifs (rythme, activité mise en place lors de l'élaboration du projet pédagogique).
- La gestion de l'argent de poche, du linge, du courrier, de la toilette, des repas, de la sécurité des personnes et des biens...

Un planning général des activités permettra la répartition du matériel, des activités du centre, des locaux. Ce planning sera tenu à jour par les animateurs de chaque groupe avec l'aide des membres de l'équipe de direction

Les adjoints

Tous devront avoir une formation ou une expérience dans l'animation en plus de la spécificité du poste (voir organigramme).

Assistant sanitaire

- Agis en collaboration avec les animateurs, adjoints et directeur
- Il détient l'information par les fiches sanitaires qu'il saura transmettre aux animateurs si besoin.
- Il doit référer au directeur de toutes ses actions (livre journal) il n'agit jamais seul en cas de problème important.
- Il pourra animer des temps de formation sur des sujets en rapport avec la santé (hygiène, habitudes alimentaires, rythme de vie)
- Il aura une fonction éducative et préventive avec l'équipe et les enfants.

Adjoint pédagogique

- Assurer la mise en vie du projet pédagogique
- Coordonner, évaluer le travail des animateurs, assurer la formation continue
- Apporter au directeur toutes les informations positives ou négatives afin d'améliorer la vie du séjour
- Apporter un soutien dans la menée des activités
- Être capable d'agir à la place du directeur en cas d'absence de celui-ci
- Être capable de conduire l'équipe
- De mettre en place des réunions si nécessaire
- D'avoir un rôle formateur
- De conduire des projets
- De maîtriser des techniques de communication (réunion, évaluation...)

Personnel technique

Le personnel sera chargé de l'entretien des locaux, du service des repas, de l'entretien du linge. Il aura pris connaissance du projet pédagogique et participera également à sa mise en place (langage et attitude correcte, respect du travail des autres ...)

Nos séjours sont déclarés auprès des services de LA Direction Départementale de Jeunesse et Sport et respectent la réglementation en vigueur.

A) Préparation du séjour

Prise de contact avec le service vacances par téléphone au 04 67 40 73 01 ou par mail contact@adpep34.com

Constitution du dossier de l'enfant

Aides CAF, JPA, CE, CCAS plus de renseignements sur :

<http://www.pep34vacances.com/blog/2016/01/31/aides-vacances-de-mon-enfant/>

B) Schéma général du séjour et règles de vie

Le 1 ^{er} jour	La journée type pendant le séjour	Le dernier jour
Accueil visite installation	<p>8H- 10H : Petit déjeuner échelonné. Durant cette période, les enfants ont la possibilité de rester au lit, où de venir déjeuner. Cela demande une organisation très précise, avec une répartition des tâches, création de lieux d'accueil avant et après le petit déjeuner. Planning de service pour les animateurs.</p> <p>10H-12H : Les premiers jours, les activités se font au sein de chaque groupe afin de faciliter l'intégration des enfants. Ensuite il y a la mise en place des ateliers.</p> <p>Après discussion avec les enfants et l'ensemble de l'équipe une série de 10 à 12 ateliers (poney, jardin, poulailler, nature, tir à l'arc, danse, théâtre, musique, sport,) est proposée à l'ensemble des enfants. Leur choix est renouvelable tous les trois jours. Nous proposerons au minimum 4 séries durant le séjour.</p> <p>12H- 13H : DÉJEUNER : Les enfants s'installent librement à table, une place est réservée à un adulte à chaque table.</p> <p>Cela permet aux frères et sœurs de déjeuner ensemble, et laisse une plus grande autonomie, en apportant une certaine convivialité. L'adulte a un rôle éducatif durant le repas.</p> <p>13H-13H30 -DÉTENTE : Sur les aires de jeux, dans les salles d'activités (nature, lecture, ..) après une période de sensibilisation par le personnel du centre, les enfants évoluent et s'organisent librement dans le respect des règles mises en place et sous la surveillance des animateurs.</p> <p>13H45-15H: TEMPS CALME : Moment de repos avant les activités de l'après- midi. Ne sont prévus que des activités calmes jeux de société, courrier, repos, lecture...)</p> <p>15H-17H30: ACTIVITES DE L'APRÈS - MIDI : Par groupe, inter-groupe, au choix. Activité autour du poney, Piscine, Grands jeux, parcours d'orientation, pâtisserie, promenade, fabrication de pain, tournoi de sport...</p> <p>17H30 -19H : DÉTENTE, DOUCHES</p> <p>19H -20H : DINER</p> <p>20H - 20H30 : DÉTENTE</p> <p>20H30 - 21H30 : VEILLÉES, COUCHER</p> <p>Astronomie, jeux, feu de camp, histoires, repos, promenade</p> <p>22 H</p> <p>Réunion</p>	Lever petit déjeuner départ

Chaque groupe sera installé de façon à favoriser son autonomie de vie (sanitaires, douches, salle d'activité, chambres, séparation filles garçons ...)

Les repas de midi et du soir seront pris à heures fixe (12 H / 13H), les enfants ont la possibilité de manger à la place et avec les personnes qu'ils désirent. Des piques - niques peuvent être prévus (midi ou soir).

L'entretien des locaux communs (salle à manger, chambres, infirmerie, cuisine, salle commune ...) est assuré par le personnel technique à des horaires fixes donc à respecter (locaux libres et rangés). L'entretien des salles d'activités des groupes sera assuré par les membres du groupe. Le linge de chaque groupe sera lavé 2 fois par semaine (voir planning).

Afin de maintenir le lien avec les parents ou responsables des enfants, ils devront écrire au minimum 1 fois par semaine.

La gestion du téléphone entre parents, enfants, animateurs, pourra avoir lieu après une période d'intégration à définir par l'équipe (voir lettre aux parents).

La visite des parents sur le centre est possible pour les séjours longs et se fera également après une période d'intégration (12 jours).

Un planning général des activités permettra la répartition du matériel, des activités du centre, des locaux. Ce planning sera tenu à jour par les animateurs de chaque groupe avec l'aide des membres de l'équipe de direction.

Une salle sera mise à la disposition du personnel. Dans cette salle se tiendront :

- Les réunions de travail
- La documentation
- Un coin repos

La périodicité des réunions sera à définir par l'ensemble des personnes, chaque jour le personnel devra assurer des temps "animation collectif, et individuel. Il pourra également dégager des temps repos et de formation (voir journée type).

La répartition de ces temps se fera de façon équitable. Le repos hebdomadaire se prendra de 21 h30 à 21 h30 le lendemain soit juste avant l'horaire de la réunion

RÈGLES DE VIE

- Respect des règles de vie définies en commun
- Respect des horaires : Respect du travail des autres
- Respect des personnes (physique et moral) : Avoir un langage correct
- Avoir un comportement clair et sain au niveau des relations ou des problèmes liés à la mixité
- Mettre en avant l'intérêt collectif

Les interdits

Il est formellement interdit au personnel et aux membres de l'équipe d'encadrement :

- d'exercer des sévices ou des privations sur les enfants
- d'être en état d'ivresse
- d'introduire des personnes étrangères au centre sans autorisation
- de fumer dans les locaux et en présence des enfants- de posséder des stupéfiants

Voir le Projet éducatif et les conditions générales d'accueil et de fonctionnement des centres de vacances de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault.

A la fin du séjour, nous vous remettrons un questionnaire qui vous permettra d'évaluer le séjour de votre enfant dans sa globalité (transport, hébergement, restauration, activité, encadrement).

C) Communication avec les familles

Blog, courrier, téléphone



VI. ORGANISATION DU SEJOUR EN CLASSE DE DECOUVERTE

A) Projets et activités (photos)

Voir projet stratégique

Exemple :

- Malibert : Sensibilisation à l'écocitoyenneté grâce à la connaissance de la nature et de l'environnement, animaux de la ferme, astronomie, randonnée, jardinage bio, prioritairement enfants de 4 à 13 ans.

B) Les objectifs du séjour

Faire coexister le projet du centre et le projet de l'enseignant

C) Encadrement du séjour

Faire une description de l'encadrement d'un séjour

Chaque classe bénéficie de deux animateurs qui assureront avec l'enseignant, l'encadrement de la vie quotidienne et des activités prévues. Les animateurs ne sont pas prévus durant la période classe
Nos séjours sont agréés par l'Éducation Nationale et respectent la réglementation en vigueur.

D) Préparation du séjour

Prise de contact avec le service classes par téléphone au 04 67 40 73 01 ou par mail contact@adpep34.com

Aide à la constitution du dossier de l'IA

Aides JPA, MAS, chèques vacances et les bourses PEP

E) Schéma général du séjour et règles de vie

Le 1 ^{er} jour	La journée type pendant le séjour	Le dernier jour
10h30 à 12h00 : accueil, visite du centre	08h00 à 09h00 : lever / petit déjeuner / rangement des chambres	08h00 à 9h00 : lever / petit déjeuner / rangement
12h00 à 13h00 : repas	09h00 à 11h45 : classe*	
13h00 à 14h00 : mise au point du programme de la semaine avec l'équipe pédagogique.	12h00 à 13h00 : repas	
14h00 à 16h30 : activité	13h00 à 14h00 : détente sur les aires de jeux	9h00 à 11h45 : classe*
16h30 à 17h00 : goûter	14h00 à 16h30 : activité	12h00 à 13h00 : repas
17h00 à 19h00 : installation et douche	16h30 à 17h00 : goûter	13h00 à 13h30 : détente sur les aires de jeux
19h00 à 20h00 : repas	17h00 à 19h00 : douche et activité complémentaire	13h30 à 15h30 : activité du centre
20h00 à 21h00 : douche et veillée	19h00 à 20h00 : repas	
	20h00 à 21h00 : veillée	15h30 / 16h00 : goûter
	21h00 : coucher et surveillance des enfants	16h00 : départ du centre
	CLASSE : période durant la laquelle les animateurs se libèrent. Le centre vous propose la projection de film vidéo sur l'astronomie ou la nature. Découverte du parcours nature (faune et flore), étude du verger, balade ou travail en classe.	
	ACTIVITÉS : elles se déroulent l'après-midi. Les animateurs adaptent l'activité au niveau de la classe.	
	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES : elles se déroulent en fin d'après-midi durant la période prévue pour la douche. Fabrication de pain, confection d'herbier, tableau poulailler, baby et ping-pong, vidéo sur l'astronomie, courrier...	
	VEILLÉES : elles sont variées et dépendent de la saison (observation, jeu collectif, feu de camp, spectacle, conte, chant,	

21h00 : coucher et surveillance des enfants	planétarium...).	En cas de départ entre 14h00 et 15h00 l'activité sera assurée le matin
---	------------------	--

À la fin du séjour, nous vous remettrons un questionnaire qui vous permettra d'évaluer le séjour de votre classe dans sa globalité. (Transport, hébergement, restauration, activité, encadrement).

F) Communication avec les familles

Mise à disposition des moyens de communication (Blog, courrier, téléphone)

VII. ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE GROUPES

A) Préparation du séjour (formalités)

Prise de contact avec le service groupe par téléphone au 04 67 40 73 01 ou par mail contact@adpep34.com

B) Règles de vie

Voir le règlement intérieur du centre en annexe.

Le centre de Malibert, accueille des classes d'environnement avec leurs enseignants et élèves. D'autres groupes peuvent être accueillis. Avec priorité aux groupes associatifs type randonneur, cycliste, stage de formation, chorale....

Espaces extérieurs :

Sur la propriété des aires de jeux aménagés, une coupole, un jardin, une mare, une mini ferme avec poneys, moutons chèvre, lapins poules, canards, oies.....

Une piscine (6/12) ouverte juillet et août.



RÉGLEMENT INTERIEUR.

Afin que chaque groupe puisse vivre au mieux son séjour, chacun est tenu d'appliquer le règlement intérieur.

LES EXTÉRIEURS

Il est demandé de respecter le matériel mis à disposition (tables, ballons....), et de prévoir son rangement. L'environnement naturel doit être scrupuleusement respecté (ne pas arracher les feuilles ou branches d'arbres).

Les jeux de ballons et raquettes se font sous la surveillance d'un adulte qui veillera à ce que l'orientation du jeu ne mette en danger ni les personnes ni les bâtiments.

Il est interdit de fumer dans l'espace de jeux.

SALLES DE CLASSES ET D'ACTIVITES

Chaque classe ou groupe aura à disposition une salle, vous êtes tenu de participer à l'entretien des salles: rangement matériel utilisé, nettoyage des tables et du sol si cela est nécessaire.

SALLE RESTAURATION

La direction du centre attribue à chaque groupe pour toute la durée du séjour un espace de restauration.

Afin de ne pas désorganiser son travail, il est interdit de modifier le nombre de couverts déposés sur les tables par le personnel de service.

Les enfants et les adultes sont mis à contribution pour le débarrassage des tables. Par souci de sérénité et de sécurité, à chaque table un responsable de table sera seul autorisé à se déplacer pendant toute la durée du repas.

Les enseignants ont la possibilité de manger ou non aux mêmes tables que leurs élèves. Les accompagnateurs et les animateurs mangeant avec les enfants sont tenus de faire respecter une ambiance conviviale et de favoriser l'hygiène alimentaire.

La salle de restauration peut être utilisée comme salle d'activité en dehors des heures de repas et avec l'accord d'un membre de la direction.

L'accès aux cuisines et à la plonge est strictement interdit à toute personne étrangère au service.

LES CHAMBRES

La chambre est un espace où l'intimité et la collectivité doivent cohabiter.

Les animateurs et / ou les accompagnateurs doivent veiller à ce que les espaces de rangement soient répartis de façon équitable et raisonnable.

Il est demandé à l'ensemble des usagers de veiller à la gestion des éclairages et ouvertures des fenêtres et portes (fermetures après l'aération du matin) afin de respecter les économies d'énergie.

Afin de faciliter le travail du personnel de service, il est indispensable que le sol soit libre de tout obstacle. Les chambres ne respectant pas ne seront pas nettoyées.

Le matériel mis à votre disposition doit être scrupuleusement respecté. Ainsi il est interdit d'organiser des *batailles de traversins*, les couvertures doivent être reposées pliées en fin de séjour sur chaque lit.

Il est interdit de sauter d'un lit à l'autre.

LINGERIE

L'accès à la lingerie et l'utilisation de son matériel (lave-linges, sèche linge) est strictement interdit à toute personne ne faisant pas partie du personnel du centre sauf accord de la direction.

MATERIEL PEDAGOGIQUE

L'accès aux jeux (baby-foot, table ping pong, jeux de société, ballons, raquettes.....) sont mis à disposition des usagers sous la responsabilité des adultes accompagnants qui assureront le bon usage de ce matériel et de son rangement.

DÉGRADATION

Toute dégradation (volontaire ou non) occasionnant un coût de réparation pour le centre sera facturée au groupe auquel appartient le responsable de la dégradation.

HYGIENE, SANTE, SÉCURITÉ

L'hygiène de chacun conditionne l'hygiène collective.

Dans le cadre des classes de découvertes, les enfants prennent une douche quotidienne.

Les animateurs et /ou les accompagnateurs veillent à ce que chaque enfant change quotidiennement de sous-vêtements.

Pour les séjours d'au moins 10 jours, le linge est lavé une fois pendant le séjour. Pour les séjours plus courts le linge peut être lavé en cas d'accident.

LES SOINS MÉDICAUX

Le centre est équipé d'une infirmerie avec armoire fermée à clé et un réfrigérateur et de chambres d'isolement. Tout adulte titulaire de l'AFPS ou du PSC1 peut dispenser "les petits soins" sans oublier de noter le nom de l'enfant et les soins effectués sur le chier de liaison de l'infirmerie.

Un cabinet médical suit le centre à l'année

Les traitements sur ordonnance des enfants sont administrés par son enseignant ou l'assistant sanitaire.

LA SÉCURITÉ

La nuit la surveillance des enfants incombe à l'enseignant. Sur place les animateurs accompagnent cette surveillance. En cas de problème grave, un membre de la direction est présent sur le centre.

Selon la loi en vigueur, il est interdit de fumer dans tous les espaces intérieurs.

Les plans d'évacuation sont affichés à chaque étage. Le personnel du centre est formé aux exercices d'évacuation.

Tous ces points sont évoqués avec les responsables des groupes dès leur arrivée, par le personnel accompagnant.

La direction organise régulièrement des exercices d'évacuation.

LE RÔLE DES ACCOMPAGNATEURS

En relation avec l'enseignant il participe au déroulement du séjour, voyage, installation, repas, douches, coucher...

Le jour du départ, ils aideront les élèves à rassembler toutes leurs affaires, à faire les valises et ranger les chambres.